

**Jumelages - Relations internationales - Attribution de subventions -
Modification de la délibération du 7 mars 1994**

M. LE MAIRE, Rapporteur : Sur avis favorable de la Commission Relations Extérieures-Jumelages, il est proposé au Conseil Municipal d'allouer les subventions suivantes :

- 1 560 F au collège Notre-Dame pour le déplacement de 30 élèves à Fribourg du 4 au 11 mai 1994 (échange scolaire)

- 1 566 F à la section échange scolaire franco-allemand du Lycée Saint-Paul pour le déplacement de 30 élèves à Michelstadt du 16 au 25 juin 1994

- 4 680 F aux collèges Victor Hugo Centre et Proudron pour un échange scolaire commun (1 440 F pour l'accueil de 24 élèves de Pavie du 20 au 26 mars 1994 et 3 240 F pour le déplacement de 24 élèves à Pavie du 11 au 18 avril 1994)

- 5 655 F au Lycée Claude-Nicolas Ledoux pour un échange scolaire avec Pavie (1 740 F pour l'accueil de 29 élèves de Pavie du 20 au 26 mars 1994 et 3 915 F pour le déplacement de 29 élèves à Pavie du 11 au 18 avril 1994)

- 1 088 F au Lycée Saint-Jean pour un échange scolaire avec Cheltenham du 14 au 22 mars 1994 (accueil et déplacement)

- 2 732 F au Collège Victor Hugo Centre pour un échange scolaire avec Cologne en mai-juin 1994 (accueil et déplacement)

- 2 088 F au Collège Diderot pour un échange scolaire avec Fribourg (1 248 F pour le déplacement de 24 élèves à Fribourg du 21 au 29 juin 1994 et 840 F pour l'accueil de 42 personnes de Fribourg les 19 et 20 mars 1994)

- 2 884 F au Lycée Saint-Jean pour le déplacement à Krumbach de 31 élèves du 3 au 10 mai 1994 (échange scolaire)

- 3 000 F à l'école primaire Edouard Herriot pour le déplacement à Constance de 21 élèves du 20 au 25 juin 1994

- 3 598 F à l'Ecole d'Auxiliaires de Puériculture pour un échange professionnel avec Dewsbury (1 260 F pour l'accueil de 6 puéricultrices anglaises du 16 janvier au 4 février 1994 et 2 338 F pour le déplacement de 7 puéricultrices bisontines du 28 février au 18 mars 1994)

- 1 200 F à l'IES Fontaine-Argent pour le déplacement à Fribourg de 34 élèves du 16 au 19 mai 1994.

La dépense, soit 30 051 F, sera imputée sur les crédits du service Relations Extérieures (chapitre 940.31/657.94036.00400) inscrits au budget primitif de 1994.

Par ailleurs, par délibération du 7 mars 1994, il avait été décidé d'attribuer une subvention de 7 000 F au Lycée Pergaud pour ses actions de coopération avec le Lycée de Man en Côte d'Ivoire. Cette dépense était à prélever sur les crédits du chapitre 940.32/657.94036.00400 (Jumelages-Relations Internationales). Il serait préférable d'imputer cette dépense sur le chapitre 940.32/657.93009.00400 (subventions-actions en Côte d'Ivoire) qu'il convient d'abonder par un virement de crédit d'égal montant du chapitre 940.32/609.93009.00400 (actions en Côte d'Ivoire).

Le Conseil Municipal est invité à statuer.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.